



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Cette fiche de données de sécurité a été créée conformément aux exigences de : HCS 2024 de l'OSHA aux États-Unis, Loi sur les produits dangereux (LPD) et Règlement sur les produits dangereux (RPD) du Canada, ainsi modifiés

Date d'émission 22-sept.-2005

Date de révision 31-janv.-2025

Numéro de révision 6

1. Identification

Identificateur de produit

Nom du produit Méthanol

Autres moyens d'identification

Numéro UN ou numéro d'identification UN1230

Synonymes Alcool méthylique, alcool de bois, hydroxyde de méthyle

Autres renseignements Famille chimique - Alcools

Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

Utilisation recommandée Utilisation industrielle, Utilisation professionnelle, Utilisation par le consommateur:

Solvant
Carburants
Matière première
Agent nettoyant
Réactif de laboratoire
Utiliser dans des opérations de forage et de production de champs de pétrole et de gaz
Produits chimiques de traitement de l'eau, les eaux usées
Utilisation par les consommateurs d'agents nettoyants et de dégivrants

Restrictions d'utilisation Aucun connu

Données du fournisseur de la fiche de sécurité

<u>Identificateur du fournisseur initial</u>	<u>Adresse du fournisseur</u>
Methanex Corporation 1800 Waterfront Centre 200 Burrard Street, V6C 3M1 Canada T (604).661.2600	Methanex Methanol Company 5850 Granite Parkway Suite 400 Plano, TX 75024 USA T +1 972 702 0909 - F +1 972 233 1266

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

Numéro de téléphone en cas d'urgence CHEMTRAC Emergency Tel. #: 1-800-424-9300 (Canada and USA)
CANUTEC Emergency Tel.# (613)-996-6666 (Canada) *666 (cellular)

2. Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Liquides inflammables	Catégorie 2
-----------------------	-------------

Toxicité aiguë - orale	Catégorie 3
Toxicité aiguë - cutanée	Catégorie 3
Toxicité aiguë - inhalation (vapeurs)	Catégorie 3
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 1B
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 1

Éléments d'étiquetage

Danger

Mentions de danger

Liquide et vapeurs très inflammables.

Toxique par ingestion, par contact cutané ou par inhalation.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Risque avéré d'effets graves pour les organes (Yeux: Nerf optique, Système nerveux central).



Conseils de prudence - Prévention

Se procurer les instructions avant l'utilisation.

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.

Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Ne pas respirer les vapeurs ou la brume.

Tenir loin de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et autres sources d'inflammation. Défense de fumer.

Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Mise à la terre et liaison équivalente du récipient et du matériel de réception.

Utiliser du matériel électrique, de ventilation, d'éclairage antidéflagrant.

Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques.

Tenir au frais.

Conseils de prudence - Réponse

EN CAS d'exposition : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Traitements spécifiques (voir les instructions de premiers soins supplémentaires sur cette étiquette).

Yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau et ensuite se doucher.

Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Inhalation

EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Ingestion

EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Rincer la bouche.

Incendie

En cas d'incendie : Utiliser du CO₂, une poudre extinctrice ou une mousse pour l'extinction.

Conseils de prudence - Entreposage

Garder sous clef.

Tenir au frais.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Conseils de prudence - Élimination

Éliminer le contenu et le récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales applicables.

Dangers classés selon le paragraphe (d)(1)(ii) de 1910.1200

Aucun renseignement disponible.

Autres renseignements

Risque de cécité après ingestion du produit. Nocif pour les organismes aquatiques.

3. Composition/information sur les ingrédients**Substance****Synonymes**

Alcool méthylique, alcool de bois, hydroxyde de méthyle

Nom chimique	No. CAS	% en poids	Numéro d'enregistrement en vertu de la Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses (no d'enregistrement LCRMD)	Date de dépôt LCRMD et date de la dérogation accordée (s'il y a lieu)
Methanol	67-56-1	100	-	-

4. Premiers soins**Description des premiers soins****Conseils généraux**

Présenter cette fiche signalétique au médecin traitant. Une consultation médicale immédiate est requise.

Inhalation

Déplacer à l'air frais. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin. Pratiquer la respiration artificielle si la victime ne respire plus. Obtenir immédiatement des soins médicaux. Une consultation médicale immédiate est requise. Ne pas utiliser la méthode bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance, appliquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve à sens unique ou autre appareil médical approprié. En cas de respiration difficile, (un personnel formé devra) administrer de l'oxygène.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement avec une grande quantité d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins quinze minutes. Garder les yeux grands ouverts lors du rinçage. Ne pas frotter la partie touchée. Consulter immédiatement un médecin. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à

rincer.

Contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver immédiatement avec du savon beaucoup d'eau tout en retirant tous les vêtements et toutes les chaussures contaminés. Consulter immédiatement un médecin.

Ingestion

NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Consulter immédiatement un médecin.

Équipement de protection individuelle pour les intervenants en premier soins

Éliminer toutes les sources d'inflammation. S'assurer que le personnel médical est conscient du (des) produit(s) en cause, qu'il prend des mesures pour se protéger et qu'il empêche la progression de la contamination. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Consulter la section 8 pour plus de renseignements. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne pas utiliser la méthode bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance, appliquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve à sens unique ou autre appareil médical approprié. Ne pas respirer les vapeurs ou la bruine.

Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés**Symptômes**

L'exposition peut entraîner nausées, faiblesse et effets sur le système nerveux central, céphalées, vomissements, vertiges, symptômes d'ébriété. Coma et décès dus à une insuffisance respiratoire peuvent suivre les expositions sévères: Traitement médical nécessaire. Une période de latence de plusieurs heures peut être observée entre l'exposition et l'apparition des symptômes. Peut causer une rougeur et un larmoiement des yeux. Sensation de brûlure. Toux ou respiration sifflante. Difficulté à respirer. Peut causer la cécité.

Effets d'une exposition

Peut causer des effets néfastes sur le système reproducteur, comme des anomalies congénitales, des fausses couches ou la stérilité. Risque avéré d'effets graves pour les organes: Yeux: Nerf optique, Système nerveux central.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial**Note aux médecins**

La sévérité des suites de l'ingestion de méthanol peut dépendre plus fortement de la durée séparant l'ingestion du traitement que de la quantité ingérée; ainsi, il faut traiter rapidement toute exposition par ingestion. Appeler un CENTRE ANTIPOISON. Antidote: Le fomépizole amplifie l'élimination d'acide formique métabolique. L'antidote doit être administré par un personnel médical qualifié.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie**Agents extincteurs appropriés**

Vaporiser de l'eau sur les récipients exposés au feu pour les refroidir. L'eau ne permet pas de refroidir le méthanol en dessous de son point d'éclair. Produit chimique. Dioxyde de carbone (CO₂). Eau pulvérisée. Mousse antialcool.

Moyens d'extinction inappropriés

Ne pas utiliser de jets pleins. Ne pas disperser un produit renversé avec des jets d'eau à haute pression.

Dangers particuliers associés au produit chimique

Mélanges > 20 % méthanol avec l'eau: inflammable. Liquide et vapeurs très inflammables. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre le long des planchers. Risque d'inflammation. Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. En cas d'incendie, refroidir les réservoirs avec une pulvérisation d'eau. Les résidus d'un incendie et les eaux d'extinction contaminées doivent être éliminés conformément aux règlements locaux.

Produits de combustion dangereux

Gaz ou vapeurs toxiques, Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone (CO₂), Formaldéhyde.

Données sur les risques d'explosion

Sensibilité au choc	Aucun.
Sensibilité à la décharge électrostatique	Oui.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Méthanol: Brûle avec une flamme invisible. La flamme peut être invisible à la lumière du jour. Les incendies doivent être évalués pour déterminer les protocoles et les mesures de sécurité appropriés pour lutter contre l'incendie, y compris l'établissement de zones de sécurité, l'agent extincteur à utiliser, la protection requise pour les pompiers et les mesures à prendre pour maîtriser ou éteindre l'incendie. Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et une tenue d'intervention complète de lutte contre l'incendie.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel**Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence****Précautions personnelles**

Évacuer le personnel vers des endroits sécuritaires. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Consulter la section 8 pour plus de renseignements. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. S'assurer une ventilation adéquate. Tenir les gens à l'écart des, et contre le vent par rapport aux, déversements/fuites. ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes). Faire attention au retour de flamme. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Tout équipement utilisé lors de la manutention du produit doit être mis à la terre. Ne pas toucher ni marcher dans le produit déversé. Ne pas respirer les vapeurs ou la bruine.

Autres renseignements

Aérer la zone. Consulter les mesures de protection données aux sections 7 et 8.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage**Méthodes de confinement**

Si sans risque, arrêter la fuite. Ne pas toucher ni marcher dans le produit déversé. Une mousse antivapeur peut être utilisée pour réduire les émanations. Endiguer loin à l'avant du déversement pour recueillir l'eau de ruissellement. Tenir à l'écart des drains, des égouts, des fossés et des cours d'eau. Absorber avec de la terre, du sable ou autre produit non combustible et transférer dans des contenants pour une élimination ultérieure.

Méthodes de nettoyage

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Endiguer loin à l'avant du déversement liquide pour une élimination ultérieure. Absorber avec une matière absorbante inerte. Ramasser et transférer dans des contenants correctement étiquetés. Petit déversement: Absorber ou couvrir avec de la terre sèche, du sable ou tout autre produit non combustible et transférer dans des contenants. Utiliser des outils ne produisant pas des étincelles. Recueillir le produit répandu. Placer dans un contenant approprié pour déchets chimiques. Nettoyer la surface contaminée à fond. Grand déversement: Endiguer loin à l'avant du déversement; utiliser du sable sec pour contenir le flot de produit. Utiliser des outils antiétincelles propres pour recueillir le produit absorbé.

Prévention des dangers secondaires

Bien nettoyer les zones et les objets contaminés en respectant les règlements sur l'environnement.

Références à d'autres sections

Manipulation en toute sécurité : voir section 7. Équipement de protection individuelle (EPI) : voir section 8. Élimination : voir section 13.

7. Manutention et stockage**Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention****Conseils sur la manutention sécuritaire**

Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Utiliser selon les instructions sur l'étiquette de l'emballage. Tenir loin de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et autres sources d'inflammation. Défense de

fumer. Utiliser une connexion mise à la masse et mise à la terre lors du transfert de ce produit pour éviter une décharge statique, un incendie ou une explosion. Utiliser des outils anti-étincelles et du matériel antidiéflagration. Garder dans une aire munie de gicleurs. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Manipuler le produit uniquement dans un système fermé ou s'assurer une ventilation appropriée. Utiliser de l'équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Ne pas respirer les vapeurs ou la bruine. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Ne pas entrer dans la zone confinée si elle n'est pas correctement ventilée.

Considérations générales sur l'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, l'aire de travail et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses/arrêts et immédiatement après avoir manipuler le produit. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Retirer et laver les vêtements et les gants contaminés, y compris l'intérieur, avant de les réutiliser. Ne pas respirer les vapeurs ou la bruine. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conditions d'entreposage

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et autres sources d'inflammation (c.-à-d., veilleuses, moteurs électriques et électricité statique). Conserver dans des contenants correctement étiquetés. Ne pas entreposer près de matières combustibles. Garder dans une aire munie de gicleurs. Stocker conformément à la réglementation nationale particulière. Entreposer conformément à la réglementation locale. Eloigner les curieux et le personnel non-autorisé. Garder sous clef.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH	
Methanol 67-56-1	TWA: 200 ppm STEL: 250 ppm pSk	TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m ³ (vacated) TWA: 200 ppm (vacated) TWA: 260 mg/m ³ (vacated) STEL: 250 ppm (vacated) STEL: 325 mg/m ³ Sdv	TWA: 200 ppm; TWA: 260 mg/m ³ ; STEL: 250 ppm STEL: 325 mg/m ³ IDLH: 6000 ppm	
Nom chimique	Alberta	Colombie-Britannique	Ontario	Québec
Methanol 67-56-1	TWA: 200 ppm; TWA: 262 mg/m ³ ; STEL: 250 ppm; STEL: 328 mg/m ³ ; pSk	TWA: 200 ppm; STEL: 250 ppm; Sk	TWA: 200 ppm; STEL: 250 ppm; dSk	TWAEV: 200 ppm; TWAEV: 262 mg/m ³ ; STEV: 250 ppm; STEV: 328 mg/m ³ ; Sd

Nom chimique	Manitoba	Nouveau-Brunswick	Terre-Neuve-et-Labrador	Nouvelle-Écosse
Methanol	TWA: 200 ppm; STEL: 250 ppm; pSk			

Nom chimique	Nunavut	Île-du-Prince-Édouard	Saskatchewan	Yukon

Nom chimique	Nunavut	Île-du-Prince-Édouard	Saskatchewan	Yukon
Methanol	TWA: 200 ppm; STEL: 250 ppm; Sk	TWA: 200 ppm; STEL: 250 ppm;	TWA: 200 ppm; STEL: 250 ppm; pSd	TWA: 200 ppm; TWA: 260 mg/m ³ ; STEL: 250 ppm; STEL: 310 mg/m ³ ; Sk

Limites d'exposition professionnelle biologique

Nom chimique	ACGIH
Methanol 67-56-1	15 mg/L - urine (Methanol) - end of shift

Contrôles techniques appropriés**Mesures d'ingénierie**

Procurer une ventilation locale. Manipuler le produit uniquement dans un système fermé ou s'assurer une ventilation appropriée. Utiliser du matériel de ventilation antidéflagrant. Tout équipement utilisé lors de la manutention du produit doit être mis à la terre. S'assurer que des douches oculaires et des douches de sécurité sont situées à proximité de l'emplacement des postes de travail.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Lunettes de protection à fermeture étanche.

Protection des mains Porter des gants appropriés. Gants imperméables. Caoutchouc butylique. Caoutchouc naturel. Gants en néoprène.

Protection de la peau et du corps Porter un vêtement de protection approprié. Vêtement à manches longues. Tablier résistant aux produits chimiques. Bottes antistatiques.

Protection respiratoire Tout respirateur à adduction d'air doté d'un masque intégral fonctionnant en demande de pression ou dans un autre mode de pression positive. Utiliser un appareil de protection respiratoire à adduction d'air filtré correctement ajusté ou fourni conforme à une norme approuvée si une évaluation des risques indique que cela est nécessaire. La sélection du respirateur doit être basée sur les niveaux d'exposition connus ou prévus, les dangers du produit et les limites de travail sécuritaires du respirateur sélectionné

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.

9. Propriétés physiques et chimiques**Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect Liquide transparent

État physique Liquide

Couleur Transparent

Odeur (y compris le seuil olfactif) Alcool: 4.2 - 5960 ppm

Propriété**Valeurs****Remarques • Méthode**

Point de fusion / point de congélation -97.78 °C / -144.004 °F

Point d'ébullition (ou point initial d'ébullition ou plage d'ébullition) 64.72 °C / 148.496 °F

Aucune donnée disponible

Inflammabilité

Limites d'inflammabilité dans l'air

Limite supérieure d'inflammabilité ou 36.5%

d'explosivité		
Limite inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité	5.5%	
Point d'éclair	11 °C / 51.8 °F	
Température d'auto-inflammation	464 °C / 867.2 °F	
Température de décomposition		Aucune donnée disponible
SADT (°C)		Aucune donnée disponible
pH		Aucune donnée disponible
pH (en solution aqueuse)		Aucune donnée disponible
Viscosité cinématique		Aucune donnée disponible
Viscosité dynamique	0.8 cP	@ 20 °C
Solubilité		Aucune donnée disponible
Solubilité dans l'eau	Miscible dans l'eau	
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur logarithmique)	-0.77	Log Poctanol/eau
Pression de vapeur (comprend le taux d'évaporation)	12.8 kPa	@ 20 °C
Taux d'évaporation	4.1	Acétate de butyle = 1
Densité et/ou densité relative	0.791 - 0.793	@20°C
Masse volumique apparente		Aucune donnée disponible
Masse volumique du liquide		Aucune donnée disponible
Densité de vapeur relative	1.1	@ 20 °C (air = 1)
Caractéristiques des particules		
Dimension de particules		Aucune donnée disponible
Distribution granulométrique		Aucune donnée disponible

Autres renseignements

Masse moléculaire	32.04
Teneur en COV	100%
Point de ramollissement	Aucun renseignement disponible

Informations concernant les classes de danger physique**Explosifs**

Propriétés explosives	Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air
Propriétés comburantes	Aucun renseignement disponible

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Les conteneurs peuvent éclater ou exploser s'ils sont exposés à la chaleur.
Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales. Peut former un mélange vapeur-air inflammable/explosif. Hygroscopique.
Risques de réactions dangereuses	Aucun dans des conditions normales de traitement.
Conditions à éviter	Chaleur, flammes et étincelles. Chaleur excessive. Les conteneurs peuvent éclater ou exploser s'ils sont exposés à la chaleur.
Matières incompatibles	Plomb, Aluminium, Zinc, Agent oxydant, Acides forts, Bases fortes, Polyéthylène, Polychlorure de vinyle (PVC), Nitriles.
Produits de décomposition dangereux	Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone (CO2), Formaldéhyde.

11. Données toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables**Renseignements sur le produit**

Inhalation	Toxique par inhalation. Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Contact avec les yeux	Provoque une sévère irritation des yeux.
Contact avec la peau	Toxique par contact cutané.
Ingestion	Toxique en cas d'ingestion. PEUT ÊTRE MORTEL OU CAUSER LA CÉCITÉ EN CAS D'INGESTION.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes	L'exposition peut entraîner nausées, faiblesse et effets sur le système nerveux central, céphalées, vomissements, vertiges, symptômes d'ébriété. Coma et décès dus à une insuffisance respiratoire peuvent suivre les expositions sévères: Traitement médical nécessaire. Une période de latence de plusieurs heures peut être observée entre l'exposition et l'apparition des symptômes. Peut causer une rougeur et un larmoiement des yeux. Sensation de brûlure. Toux ou respiration sifflante. Difficulté à respirer. Peut causer la cécité.
------------------	--

Toxicité aiguë Toxique en cas d'ingestion. Toxique par contact cutané. Toxique par inhalation.

Mesures numériques de la toxicité

Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA) fournies comme reflet de la classification des dangers. La toxicité aiguë du méthanol varie considérablement d'une espèce à une autre et a été bien documentée. La toxicité du méthanol dépend de son métabolisme et de la création de métabolites toxiques. Le métabolisme des espèces animales utilisées pour les tests de toxicité aiguë n'est pas une représentation exacte du métabolisme humain. Par conséquent, les données humaines positives l'emportent sur les valeurs de toxicité pour les rats et les lapins. Les valeurs de toxicité animale sont indiquées ci-dessous, mais ne sont pas appropriées pour la classification des dangers pour la santé humaine.

Les valeurs ATE suivantes ont été calculées pour le mélange:

ETAmél (orale)	100 mg/kg
ETAmél (cutané)	300 mg/kg
ETAmél (inhalation-vapeur)	3 mg/l

Renseignements sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Methanol	= 6200 mg/kg (Rat)	= 15840 mg/kg (Rabbit)	= 22500 ppm (Rat) 8 h = 64000 ppm (Rat) 4 h

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Aucun renseignement disponible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Aucun renseignement disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales Aucun renseignement disponible.

Cancérogénicité	Ne contient aucun ingrédient inscrit comme un cancérogène.
Toxicité pour la reproduction	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
STOT - exposition unique	Risque avéré d'effets graves pour les organes.
STOT - exposition répétée	Aucun renseignement disponible.
Effets sur les organes cibles	Yeux: Nerf optique. Système nerveux central.
Danger par aspiration	Aucun renseignement disponible.

12. Données écologiques

Écotoxicité Éviter le rejet dans l'environnement. Nocif pour les organismes aquatiques.

Nom chimique	Algues/plantes aquatiques	Poissons	Toxicité pour les microorganismes	Crustacés
Methanol 67-56-1	-	LC50: =28200mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: >100mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: 19500 - 20700mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: 18 - 20mL/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: 13500 - 17600mg/L (96h, Lepomis macrochirus)	-	-

Persistante et dégradation Facilement biodégradable.

Bioaccumulation Ne devrait pas être bioaccumulable.

Facteur de bioconcentration (FBC) <10

Renseignements sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
Methanol 67-56-1	-0.77

Mobilité Aucun renseignement disponible.

Autres effets nocifs Aucun renseignement disponible.

13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus/produits inutilisés Ne pas laisser s'écouler dans un égout, sur le sol ou dans un plan d'eau. Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Éliminer conformément à la réglementation locale. Éliminer les déchets conformément à la réglementation environnementale.

Emballage contaminé Récupérer ou recycler si possible. Les contenants vides posent un risque potentiel de feu ou d'explosion. Ne pas couper, percer ou souder les contenants.

Californie - Informations sur les déchets Ce produit contient une ou plusieurs substances qui sont inscrites auprès de l'État de la Californie comme un déchet dangereux.

14. Informations relatives au transport**DOT**

Numéro UN ou numéro d'identification	UN1230
Nom officiel d'expédition	MÉTHANOL
Classe(s) de danger relatives au transport	3
Classe de danger subsidiaire	6.1
Groupe d'emballage	II
Quantité à déclarer (lbs)	Methanol: RQ (lb)= 5000.00
Quantité à déclarer (lbs) (calculée)	Methanol: RQ (lb)= 5000.00
Quantité à déclarer (RQ)	(Methanol: RQ (kg)= 2270.00)
Quantité à déclarer (kg) (calculée)	Methanol: RQ (kg)= 2270.00
Dispositions particulières	IB2, T7, TP2
Polluant marin du DOT	NP
Désignation	UN1230, MÉTHANOL, 3 (6.1), II

TMD

Numéro UN ou numéro d'identification	UN1230
Nom officiel d'expédition	Méthanol
Classe(s) de danger relatives au transport	3
Classe de danger subsidiaire	6.1
Groupe d'emballage	II
Dispositions particulières	43
Désignation	UN1230, Méthanol, 3 (6.1), II

IATA

Numéro UN ou numéro d'identification	UN1230
Désignation officielle de transport de l'ONU	Méthanol
Classe(s) de danger relatives au transport	3
Classe de danger subsidiaire	6.1
Groupe d'emballage	II
Dangers environnementaux	Non
Dispositions particulières	A113
Code ERG	3L
Désignation	UN1230, Méthanol, 3 (6.1), II

IMDG

Numéro UN ou numéro d'identification	UN1230
Désignation officielle de transport de l'ONU	Méthanol
Classe(s) de danger relatives au transport	3
Classe de danger subsidiaire	6.1
Groupe d'emballage	II
Indicateur de polluant marin	NP
Dispositions particulières	279
EmS-N°	F-E S-D
Désignation	UN1230, Méthanol, 3 (6.1), II, (11°C c.c.)

15. Informations sur la réglementation

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements internationaux

Le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrisent la couche d'ozone Non applicable

La Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants Non applicable

La Convention de Rotterdam Non applicable

Inventaires internationaux

TSCA	Inscrit(e).
LIS/LES	Inscrit(e).
EINECS/ELINCS	Inscrit(e).
ENCS	Inscrit(e).
IECSC	Inscrit(e).
KECI	Inscrit(e).
PICCS	Inscrit(e).
AICS	Inscrit(e).

Légende :

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

LIS/LES - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

ENCS - Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon

IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine

KECL - Inventaire coréen des produits chimiques existants

PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines

AIIC - Inventaire australien des substances chimiques industriels

Règlements fédéraux aux États-Unis

SARA 313

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit contient un ou des produits chimiques soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Part 372.

Nom chimique	SARA 313 - Valeurs de seuil %
Methanol - 67-56-1	1.0

SARA 311/312 Catégories de dangers

Si ce produit satisfait les critères de déclaration de l'EPCRA 311/312 Tier II à la norme 40 CFR 370, consulter la section 2 de cette FDS pour des classifications appropriées.

CWA (Loi sur la qualité de l'eau)

Ce produit ne contient aucune substance polluante réglementée en vertu de la loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42) :

CAA (Loi sur la qualité de l'air)

Ce produit contient les substances suivantes qui sont des polluants réglementés par la Loi sur la qualité de l'air (Clean Air Act - CAA).

Nom chimique	Polluants atmosphériques dangereux (HAP)	Substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO)
Methanol 67-56-1	Présent	-

CERCLA

Sous sa forme commerciale, ce produit contient une ou plusieurs substances réglementées comme une substance dangereuse en vertu de CERCLA (Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act) (40 CFR 302).

Nom chimique	Quantités à déclarer de substances dangereuses	Quantités à déclarer de substances très dangereuses	Quantité à déclarer (RQ)
Methanol 67-56-1	5000 lb	-	RQ 5000 lb final RQ RQ 2270 kg final RQ

États-Unis - Réglementations des États**Proposition 65 de la Californie**

Ce produit contient les produits chimiques suivants de la Proposition 65:

Nom chimique	Proposition 65 de la Californie
Methanol - 67-56-1	Developmental

Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
Methanol 67-56-1	X	X	X

Renseignements de l'étiquette de l'EPA américaine

Numéro d'homologation des pesticides de l'EPA Non applicable

16. Autres informations

<u>NFPA</u>	Risques pour la santé 3	Inflammabilité 3	Instabilité 0	Dangers particuliers -
<u>HMIS</u>	Risques pour la santé 3 *	Inflammabilité 3	Dangers physiques 0	Protection individuelle X

Légende Étoile des risques chroniques * = Danger chronique pour la santé

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Légende

ACGIH	Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
ADN	Accord relatif au transport international de marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (Europe)
ADR	Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (Europe)
AIIC	Inventaire australien des substances chimiques industriels
ATE	Estimation de toxicité aiguë
ASTM	Société américaine d'essais des matériaux
bar	Valeurs de référence biologiques pour les composés chimiques en milieu de travail
BAT	Valeurs de tolérance biologiques pour une exposition professionnelle
BEL	Limites d'exposition biologique
bw	Poids corporel
Valeur plafond	Valeur limite maximale
CMR	Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction
DOT	Département des transports (États-Unis)
DSL	Liste intérieure des substances (Canada)
EmS	Programme d'urgence
ENCS	Substances chimiques existantes et nouvelles (Japon)
EPA	Agence de protection de l'environnement
GHS	Système général harmonisé
HMIS	Système d'identification des matières dangereuses
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer
IATA	Association du transport aérien international
IBC	Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
IECSC	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
IMO	Organisation maritime internationale
ISO	Organisation internationale de normalisation
KECI	Inventaire coréen des produits chimiques existants
CL50	Concentration létale pour 50% d'une population étudiée
DL50	Dose létale pour 50 % d'une population étudiée (dose létale moyenne)
MARPOL	Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
NFPA	National Fire Protection Association
NIOSH	National Institute for Occupational Safety and Health
n.s.a.	Non spécifié ailleurs
CSENO	Concentration sans effet nocif observé
DSENO	Dose sans effet nocif observé
NOELR	Taux de charge sans effet observable
NTP	Programme national de toxicologie (États-Unis)
NZIoC	Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle-Zélande
OECD	Organisation de coopération et de développement économiques
LEMT	Limites d'exposition professionnelle
OSHA	Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis
TBP	Substance toxique bioaccumulable persistante
PICCS	Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines
PMT	Persistante, mobile et toxique
PPE	Équipement de protection individuelle
QSAR	Relation structure-activité quantitative
RID	Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer (Europe)
SADT	Température de décomposition autoaccélérée
SAR	Relation structure-activité
SARA	Superfund Amendments and Reauthorization Act
FS	Fiche signalétique

SL	Limite à la surface
STEL	Limite d'exposition de courte durée
STOT RE	Toxicité pour certains organes cibles - Exposition répétée
STOT SE	Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique
TCSI	Inventaire des Substances Chimiques de Taiwan
TMD	Transport de marchandises dangereuses (Canada)
TSCA	Loi réglementant les substances toxiques (États-Unis)
TWA	Time-Weighted Average (Moyenne pondérée dans le temps)
UN	Nations Unies
VOC	Composés organiques volatils
vPvB	Très persistante et très bioaccumulative
vPvM	Très persistante et très mobile
As	Substance allergène
DS	Sensibilisant cutané
Ot	Ototoxique
pOt	Ototoxique - risque de troubles auditifs
PS	Photosensibilisateur
RS	Sensibilisant respiratoire
S	Sensibilisateur
poS	Sensibilisant - susceptible de provoquer un asthme professionnel
Sa	Asphyxiant simple
Sd	Désignation de la peau
pSd	Désignation de la peau - potentiel d'absorption cutanée
Sdv	Désignation de la peau - vacante
Sk	Notation de la peau
dSk	Indication pour la peau - risque d'absorption cutanée
pSk	Notation cutanée - potentiel d'absorption cutanée

Références aux documents de base et aux sources de données utilisés pour établir la FDS

Base de données ChemView de l'Environmental Protection Agency (Agence pour la protection de l'environnement) aux États-Unis

Autorité européenne de sécurité des aliments (AES)AESA

Agence de protection de l'environnement

Guide de seuils d'exposition aiguë (AEGL)

Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides de l'Environmental Protection Agency aux États-Unis

Substances chimiques produites en grandes quantités de l'Environmental Protection Agency aux États-Unis (Agence pour la protection de l'environnement)

Journal sur la recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données de substance dangereuses

Base de données internationale pour des informations chimiques uniformes (IUCLID)

Classification SGH - Japon

Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (National Institute for Occupational Safety and Health)

National Library of Medicine's ChemID Plus (NLM CIP) (Bibliothèque nationale de médecine aux États-Unis)

Programme national de toxicologie aux États-Unis (NTP)

Nouvelle-Zélande - Base de données de classification et d'information sur les produits chimiques (CCID = Chemical Classification and Information Database)

Publications du programme Environnement, santé et sécurité de l'Organisation de coopération et de développement économique

Publications sur les substances chimiques produites en grandes quantités de l'Organisation de coopération et de développement économique

Ensemble de données de dépistage de l'Organisation de coopération et de développement économique

Organisation mondiale de la Santé

Date d'émission 22-sept.-2005

Date de révision 31-janv.-2025

Note de révision Format mis à jour. Sections de la FS mises à jour: 2, 8, 9, 11, 16.

Avis de non-responsabilité

Les informations ci-avant sont présentées dans l'état actuel de nos connaissances et sont présumées exactes. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de déterminer si les informations fournies sont adaptées à ses applications spécifiques. Ce document est uniquement destiné à recommander de bonnes pratiques de manipulation et d'utilisation en toute sécurité du produit par un personnel dûment formé. Methanex Corporation et ses filiales ne font aucune déclaration et n'accordent aucune garantie, expresse ou implicite, ce qui inclut sans y être limité les garanties de valeur commerciale et d'adaptation à une application particulière, eu égard aux informations exposées dans la présente fiche ou au produit auquel lesdites informations se réfèrent. Par conséquent, Methanex Corp. ne saurait être tenu pour responsable en cas de dommages résultant de l'utilisation ou de l'exploitation des informations de la présente fiche.

Fin de la fiche signalétique